

## Synthèse des observations du public sur le projet d'arrêté inter-préfectoral régulateurs faune sauvage SNCF LGV Atlantique et propositions de réponses

Aucune observation en faveur.

Nombre total d'observations : **160**

Type d'observations	Nombre
Contre toute forme de destruction, de chasse ou de lutte. Conteste la notion de nuisible. Pro-vie.	73
Il existe d'autres moyens*.	64
Les infrastructures manquent de passage à faune et de tunnels.	18
Il manque l'avis de scientifique pour la décision	4
solution non perenne	1

\* le barriérage, les dalles anti-intrusion l'effarouchement etc. Le protocole doit être révisé pour mieux protéger la faune sauvage. Deux observations use de cet argument en séparant le cas du sanglier.

Réponse de l'administration, par type d'observations :

À l'observation « Contre toute forme de destruction, de chasse ou de lutte. Conteste la notion de nuisible. Pro-vie. », il est répondu :

- l'activité autorisée, la régulation, ne consiste pas en un massacre et ne procède pas d'une volonté mortifère de détruire pour détruire. Le but n'a pas été compris par ces répondants ou a été caricaturé.

À l'observation « Il existe d'autres moyens », il est répondu :

- En effet, et l'arrêté en tient compte dans son article 4 – Moyens alternatifs à la destruction : « Sans préjudice de l'application de l'article 1er, SNCF Réseau doit mettre en œuvre tous les moyens alternatifs à la destruction pour réduire les risques de collision avec la faune sauvage. Ces moyens passent notamment par l'entretien de la végétation, la limitation des zones de refuge pour la faune sauvage, la pose, le renouvellement et l'entretien de clôtures grillagées adaptées ainsi que leur surveillance régulière, l'installation de points de sortie des animaux et l'étanchéité des points de raccordement.

- Au demeurant, l'administration et la SNCF notent la demande sociale que soit davantage mis en œuvre les solutions alternatives que dans les pratiques actuelles et un suivi de cet effort pourra être mis en place avec un rendu public

À l'observation « Les infrastructures manquent de passage à faune et de tunnels », il est répondu :

- Réponse analogue à la précédente : la LGV Atlantique a bel et bien deux passages à faune sur le périmètre exploité par SNCF Réseau dont la fonctionnalité est suivie. L'effort d'aménagement de ces passages à faune continue.

À l'observation « Il manque l'avis de scientifique pour la décision », il est répondu :

- SNCF Réseau ne dispose pas à proprement parlé d'un comité scientifique. Son organisation est la suivante : des régulateurs faune sauvage sur le terrain, un réseau de spécialistes faune et végétation en établissement, des responsables de pôle développement durable orientés environnement et biodiversité en région et des expertises diversifiées (écologie, cynégétique) au niveau national. L'ensemble de ces réseaux d'acteurs sont en interfaces étroites (animation mensuelle faune, comité technique et comité de pilotage biodiversité).

À l'observation « solution non pérenne », il est répondu :

- L'activité de régulation consiste en un ensemble de protocoles dont certains sont pérennes comme l'entretien des grillages, des échappatoires et des passages à faune, effarouchement. Il n'y a peut-être pas de perfection en la matière ce qui ne doit pas empêcher de prendre une décision, d'ailleurs limitée dans le temps.